

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION LILLE. 106, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Napoléon

L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAU: ROUBAIX Téléphone: 351-17 43, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone: 9-65 3, rue Fédérale Laboratoire

JOURNAL D'INFORMATION

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

LA NAVETTE DU BUDGET DE 1934

LE SÉNAT A ACCEPTÉ EN DEUXIÈME LECTURE LE CHIFFRE DES DÉPENSES FIXÉ PAR LA CHAMBRE.

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Le budget, dont l'examen avait commencé devant la Chambre des Députés, le mardi 26 février, va être voté dans le temps record de 8 jours. Ce résultat fait honneur, tant à l'autorité du président du Conseil, dont la sagacité s'est imposée, qu'à l'esprit de conciliation et d'apaisement montré par les deux assemblées dans un désir commun de rétablissement des finances françaises.

A LA CHAMBRE

L'ensemble a été voté par 465 voix contre 118.

La Chambre a abordé hier matin la discussion du budget, retour du Sénat. M. JACQUIER, rapporteur général, fait connaître les modifications apportées par le Sénat qui se concrétisent par les chiffres suivants: recettes: 43 milliards 222 931 106; excédents de recettes: 25 522 014. Si la Chambre adopte les propositions de la Commission, ces chiffres se transformeront comme suit: recettes, 43 528 938 106; excédent de recettes, 9 528 101.

On passe à la discussion des articles. A part l'article premier qui est réservé, les articles 2 à 7 sont adoptés sans débat. Après une demande de disjonction de l'article 7 bis (magasins à prix unique), demandée par M. CANDACE et des interventions de MM. NOUËT, TINGUY DU POUET, du ministre et de la commission, cet article est adopté et la disjonction est repoussée par 476 voix contre 122.

Le texte de la Commission de l'article 9 a été recueilli le 1^{er} avril au jour l'entrée en vigueur de la carte d'identité fiscale est adoptée. M. LAPOSTOLLE, l'article 30 bis (modification du tarif des douanes par décret) est mis en discussion. La Commission demande et obtient le renvoi de cet article à la Commission. M. WALLACH demande le renvoi à la Commission de l'article 9 bis (taxe sur les employeurs de main-d'œuvre étrangère), demandé qui est combattue par la Commission et repoussée à main levée.

L'article 9 bis est adopté ainsi que tous les autres articles. La Commission propose la disjonction de l'article 30 bis (modifications des tarifs douaniers par décret) et celle-ci est adoptée. Les articles premier et 22 (voies et moyens) sont adoptés, et l'ensemble du budget de 1934 est adopté par 465 voix contre 118. La séance est levée à 12 h. 35 et renvoyée à 21 heures.

AU SÉNAT

L'examen en deuxième lecture

M. REGNIER, rapporteur général, a déposé et lu au Sénat le rapport de la Commission des finances sur le projet de budget de 1934.

Elle accepte le chiffre fixé par la Chambre pour le budget des dépenses, soit 50 milliards 162.570.000 fr., sous la réserve que le Gouvernement s'engage formellement à réaliser par décret, dans les dix jours de la promulgation de la loi de finances, les économies voulues par le Sénat. La Commission maintient la disjonction de l'article 4 (régime fiscal des coopératives). La Commission accepte l'article 5 (patente des sociétés coopératives). Elle maintient la décision primitive du Sénat en ce qui concerne l'article 7 bis (magasins à prix unique). Elle accepte le texte voté par la Chambre pour l'article 9 (carte d'identité fiscale). Elle propose un texte nouveau pour l'article 9 bis (taxe sur les employeurs de main-d'œuvre étrangère). Elle maintient le texte du Sénat sur l'article 10 (permis de chasse). Pour l'article 11 (impôt sur opérations des bourses de commerce) elle propose une nouvelle rédaction. Elle accepte le texte de la Chambre pour l'article 11 ter (fusion des sociétés). Elle maintient la disjonction de l'article 23 bis (commission d'études pour le transport de l'énergie électrique). Elle reprend son texte pour l'article 24 (contrôle de la réception des batteries). Elle disjoints l'article 25 bis (réception du tarif minimum pour les téléphones). Elle rejette l'article 26 ter (nouveau A l'article 27, elle accepte le chiffre de la Chambre ainsi qu'à l'article 28 et à l'article 29 ter (assurances sociales).

M. REGNIER indique que la Commission votera les textes votés par le Sénat pour les articles 46 bis (réduction des primes à la sériciculture), 69 (primes à la culture du lin), 75 (subventions à la ville de Paris pour la police municipale), 111 bis.

M. LAUDIER s'élève contre le vote par et simple du chiffre des dépenses fixé par la Chambre.

Intervention de M. Caillaux

En acceptant, répond M. CAILLAUX, la procédure exceptionnelle suivant laquelle sera voté le budget de 1934, nous avons fait précéder qu'aucune des deux Chambres n'abdiquera ses libertés et ses prérogatives. Mais cette procédure ne conduit fatalement à la difficulté en face de laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Pour la résoudre, il me semble que la moins mauvaise solution est celle que nous venons de proposer. La Chambre estime n'avoir pas le temps d'examiner nos économies. Le Gouvernement accepte de tenir compte des votes du Sénat en réalisant chapitre par chapitre au moyen d'un décret les réductions de crédit que notre Assemblée avait jugées nécessaires.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

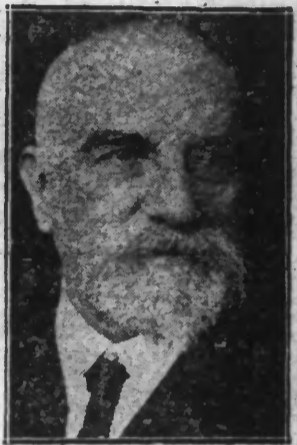
L'AFFAIRE STAVISKY ET SES CONSÉQUENCES

MM. ALBERT DALIMIER & JULIEN DURAND ANCIENS MINISTRES ont été convoqués par le juge de Bayonne

Sept ou huit commissions rogatoires ont été lancées hier et M. DALIMIER a adressé une lettre d'explications au Garde des Sceaux.



M. D'ALIMIER Ancien Ministre du Travail, qui va être entendu par le juge d'instruction.



M. Julien DURAND Ancien Ministre du Commerce qui va être également entendu.

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

A la suite des conversations que M. Henry Chéron, garde des Sceaux a eues hier, avec les procureurs généraux de Paris et de Pau, il a été arrêté que l'instruction de l'affaire Stavisky serait transférée au Parquet de la Seine.

Il est apparu, en effet, que M. d'Uhalt, le juge d'instruction de Bayonne, bien qu'ayant mené son enquête avec l'intégrité et le souci des intérêts n'avait pu les moyens de pousser l'enquête avec toute l'activité et dans les nombreux domaines où elle paraît devoir s'étendre. En outre, le désir de la commission parlementaire d'être sans cesse informée et documentée, fait apparaître la nécessité d'avoir constamment les dossiers à la disposition du Parlement.

Das que le Garde des Sceaux, sous sa qualité de procureur, aura fait connaître ses décisions, un juge d'instruction du Parquet de la Seine sera nommé et plusieurs magistrats, quatre d'entre eux seront adjoints, afin que les investigations continuent avec le maximum de célérité.

M. Henry Chéron, garde des Sceaux.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

estime en effet, qu'il faut donner un regain d'activité à une enquête qui paraît se ralentir et il a donné les ordres les plus formels pour que toutes les commissions rogatoires fussent l'objet de recherches rapides, mais pourtant minutieuses.

La convocation de MM. A. Dalimier et J. Durand

L'instruction du scandale du Crédit municipal de Bayonne est plus active que jamais. Hier matin, M. Morand Montell, l'un des avocats de Pierre Durand, et M. Flach, pour Bonnareux ont déposé des demandes de mise en liberté provisoire en faveur de leurs clients respectifs. De nombreuses commissions rogatoires sept ou huit précises ont été envoyées au Palais de Justice, ont été lancées hier matin pour permettre d'interroger divers bénéficiaires des chèques tirés par Stavisky. Parmi ces bénéficiaires se trouvent certaines personnalités dont les noms ont déjà été prononcés, notamment celles contre lesquelles une information judiciaire est ouverte à Paris.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

UNE RESTAURATION MONARCHIQUE EN AUTRICHE ?

DES BRUITS CIRCULENT CONCERNANT UN DÉPART DE BELGIQUE DE L'ARCHIDUC OTTO

Les journaux belges et certains milieux diplomatiques prêtent une grande attention aux bruits selon lesquels l'archiduc Otto de Habsbourg serait parti ou serait sur le point de partir de son château de Stuenockereel pour tenter une restauration monarchique en Autriche. Cependant, les milieux officiels belges assurent que l'archiduc est toujours en Belgique.

D'autre part, suivant le correspondant d'un journal parisien à Rome, les gens les mieux informés assurent que le chef du gouvernement italien aurait complètement changé son attitude, récemment



Le jeune Prince Otto de Habsbourg prétendant au trône d'Autriche.

encore hostile au jeune Otto de Habsbourg, il semble bien que ce revirement est réel.

Une grave affaire d'espionnage en Hongrie

Une vaste organisation d'espionnage s'étendant à tout le territoire hongrois vient d'être découverte. La police ne dit pas combien d'arrestations ont été opérées, mais leur nombre doit être assez élevé, car selon le communiqué officiel, toutes les classes sociales sont représentées. L'espionnage portait sur les forces militaires et les méthodes d'instruction. Selon des renseignements de source privée, l'organisation en question travaillait pour le compte d'un pays voisin.

UNE ÉLECTION SÉNATORIALE DANS L'AISNE. LE 6 MAI

Le collège sénatorial du département de l'Aisne est convoqué pour le dimanche 6 mai, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Villemant, décédé.

LA PLUS BELLE LETTRE D'AMOUR

Un jury qui vient de se réunir à PARIS pour désigner la plus belle lettre d'amour, a décerné la palme à Mlle MARCELLE MAURETTE, que nous tire notre photographie et qui est l'auteur de la lettre jugée la plus belle.

DE NOUVEAUX AFFAISSEMENTS DE TERRAIN SE SONT PRODUITS A LOOS-EN-GHELLE

Plusieurs immeubles menacés d'écroulement vont être évacués et démolis

Il y a exactement huit jours, nous avons relaté qu'une importante crevasse provoquée par les affaissements miniers s'était ouverte sur le trottoir de la rue

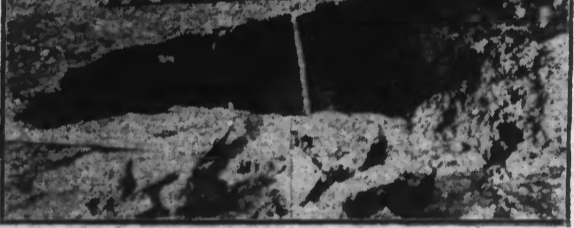


Un trottoir, crevasse, par l'effondrement d'un puits à 10 mètres de profondeur.

J.-B. Roussel, à Loos-en-Ghelle et nous avons également signalé qu'un puits avait été tracé de cette fissure de terrain sur une longueur de 150 mètres, soit sur les murs des maisons ou des clôtures de jardins.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un nouvel accident de terrain s'est produit sur la chaussée de la rue J.-B. Roussel, causant la rupture d'une conduite d'eau. D'eau jaillissant par cette rupture, s'infiltrait dans la crevasse du sol et bientôt un accident plus grave se produisit.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un nouvel accident de terrain s'est produit sur la chaussée de la rue J.-B. Roussel, causant la rupture d'une conduite d'eau. D'eau jaillissant par cette rupture, s'infiltrait dans la crevasse du sol et bientôt un accident plus grave se produisit.



La crevasse de la rue J.-B. Roussel. (Ph. Allx, Lens).

D'autre part le pignon de la maison de M. Nanzar, tailleur d'habits qui se trouve à proximité menacé d'écroulement, a été évacué.

Hier matin, à la première heure, M.

LA LOTERIE NATIONALE

Le lot de 5 millions a été gagné par une épicière du Gard

Elle le partagera avec son beau-frère et cela fera beaucoup d'heureux

Une épicière de Quissac (Gard), Mme Merle, a gagné le lot de cinq millions de la 7^e tranche de la Loterie Nationale. La nouvelle millionnaire a deux enfants, dont un fils faisant actuellement son service militaire à Gap, et une fille qui l'aide dans son commerce. Elle avait acheté son billet à l'encasseuse d'une banque de St-Hippolyte-du-Port, M. Rez, qui, apprenant par T. S. F. que le gros lot était gagné par Mme Merle, se précipita chez cette dernière pour lui annoncer la bonne nouvelle.

Toute la famille dormait alors, et M. Rez dut frapper longtemps à la porte de la maison, en criant: « Vous avez gagné cinq millions ». C'est alors que la famille Merle, enfin réveillée, connut sa chance.

DE LA JOIE DANS DEUX FAMILLES

C'est dans les deux familles Merle, de Quissac, soit Mme Vve Merle et M. André Merle, son beau-frère, que la fortune est venue avec le lot de 5 millions. Les deux frères avaient, en effet, épousé les deux sœurs: M. André Merle, âgé de 50 ans, est marié à une jeune fille de 25 ans et une fille, Mme Vve Merle, a un fils et deux filles. L'un de 21 ans et l'autre de 25 ans. La société musicale, qui fut militaire. La joie est grande dans les deux familles qui sont très estimées dans tout Quissac. Le défilé ne cesse pas à leur domicile. Le grand matin, on pouvait entendre dans les rues de la localité, que les fêtes dans la nuit, auxquelles avaient pris part notamment les membres de la Société musicale, qui furent réveillés et conduits au café de l'annonce de l'heureuse nouvelle. La famille Merle, très religieuse, a fait célébrer hier matin, une messe solennelle, et a remercié de mille francs les membres de la paroisse à laquelle assistaient de nombreux habitants dont certains étaient encore quelque peu émus.

LES GAGNANTS DANS LA RÉGION

Trois instituteurs de Lesquin ont gagné un million

Et ce, le voisinage de Grand-Ronchin, où le gagnant du gros lot de la 5^e tranche a tenu secret, et où mieux qu'il put, l'heureux sort qui lui favorisait au tirage du 30 janvier 1934, fut tenu à l'écart. Ils semblaient discrets trois instituteurs de Lesquin, la grille de la Loterie Nationale de l'école de garçons de Lesquin ? Ils se défendent d'avoir eu cette chance, c'est leur droit et nous leur ferons, par sympathie, la grille de la 5^e tranche, qui nous, puisqu'ils nous ont prié de faire ces détails.

Mais malgré leurs protestations, comme nous avons pu acquérir la certitude qu'ils avaient acheté à eux trois, en commun, le billet 61 587 série C, qui leur a valu un million, il nous reste la satisfaction de féliciter ces excellents instituteurs, qui auront à se partager mille beaux billets de mille francs et constatant ainsi, les mieux-être auquel on peut s'avoir la vraie joie de vivre.

Un Armentierois aurait gagné un lot d'un million

Le bruit circulait hier qu'un Armentierois, M. Cousin Jean, 23 ans, demeurant avec ses parents, herbierois, rue du Nord, 9, avait gagné un million. Nous sommes allés voir l'heureux gagnant qui n'avoue pas, mais ses dénégations manquent de force convaincante. Son sourire de jeune homme heureux laisse croire que la chance l'a favorisé.

Un lot d'un million à Saint-Quentin

Le billet n° 034.683 de la série L, de la 7^e tranche de la Loterie Nationale, qui gagne un million de francs, a été délivré par le bureau de poste de la gare de Saint-Quentin.

Un lot de 500.000 fr. à Wingle

On nous annonçait hier qu'un lot de 500.000 francs avait été gagné à Wingle, par quatre membres d'une famille. L'un des gagnants, qui nous avons pu rencontrer, s'est refusé à toute confidence. Nous donnons donc cette nouvelle sous toute réserve.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

FRICION ET FRICION



Vous désirez une friccion, ou un onguent ?

Où, mais vous me le ferez sur la cuisine pauche, j'ai des rhumatismes qui me font souffrir !!!

DE LA MORT...

C'est un roman dramatique qui renseigne sur les mœurs abominables des bandits modernes. Tout le monde devra le lire, car il incite à certaines comparaisons...

... A L'AMOUR